



Communauté de la Vallagarina

PROCÉDURE POUR DEMANDER DES RÉGIMES ALIMENTAIRES PARTICULIERS

Demandes pour des raisons de santé.

QUI PEUT PRÉSENTER LA DEMANDE

Les usagers cœliaques, atteints d'allergies alimentaires, d'intolérances alimentaires ou de maladies métaboliques, ou ayant besoin de régimes diététiques spécifiques pour des raisons de santé.

COMMENT PRÉSENTER LA DEMANDE

Vous pouvez demander un régime alimentaire séparé en présentant un certificat médical au secrétariat de l'école ou à la cuisinière en faisant la liste des aliments devant être exclus du régime alimentaire et les éventuelles substitutions. Le certificat médical a une validité annuelle ou pour toute la durée du cycle scolaire dans le cas où il est spécifié qu'il s'agit d'une maladie chronique ou permanente. Pour l'activation du régime alimentaire spécial, en début d'année scolaire, il est indispensable de présenter le certificat dès le premier jour de cantine et cependant, non pas après le 30 septembre.

Demandes pour des raisons éthiques et religieuses.

QUI PEUT PRÉSENTER LA DEMANDE

Les usagers ayant des exigences alimentaires particulières qui sont dictées par des motifs personnels ou des choix de vie.

COMMENT PRÉSENTER LA DEMANDE

Vous pouvez demander un régime alimentaire séparé en remplissant le spécial « Modulo di richiesta esclusione alimenti dal menù scolastico » (Formulaire de demande d'aliments à exclure du menu scolaire 2020/2021) qui a une validité annuelle.

Ce formulaire est disponible au « Servizio Diritto allo Studio della Comunità della Vallagarina » (Service droit aux études de la Communauté de la Vallagarina) – Via Tommaseo, 5 – Rovereto - téléphone : 0464/484247–484248

En début d'année scolaire, la présentation de la demande au secrétariat de l'école ou à la cuisinière, dès le premier jour de cantine, est indispensable et cependant, non pas après le 30 septembre.